

**OBJET : ADAPTATION DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE
DES AIDES DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le jeudi 4 décembre 2025 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 16 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20251216-20251216_CC_D24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025
Publication : 24/12/2025



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Patrice POTO NNIER, Ghyslaine POYET, Pierre-Yves PUGNIERE, Robert REGEFFE, Monique REY, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, René SUCHET, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Jacki VIALLO N

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTO NNIER, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Nicole GIRODON par Jacki VIALLO N, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Roland BOST à René AVRIL, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Georges THOMAS, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Martine CHARLES à Eric LARDON, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Jean-Paul FORESTIER, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN,

Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Cindy GIARDINA à Christophe BAZILE, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Nathalie LE GALL à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Yves BONNEFOY, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Michel ROBIN à Olivier JOLY, Pascal ROCHE à Elodie THEVENET, Frédérique SERET à Julien DEGOUT, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à André BARTHELEMY, Yannick TOURAND à Thierry HAREUX, Stéphane VILLARD à Marcelle DJOUHARA

Absents : Christophe DESTRAS, Christelle MASSON, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET

Secrétaire de séance : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	98
Nombre de membres suppléés :	7
Nombre de pouvoirs :	24
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	122

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Construction et de L'Habitation (CCH), et notamment les articles L. 302- 1 et suivants,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière d'habitat,

Vu la délibération du 28 janvier 2020 du conseil communautaire de Loire Forez agglomération approuvant le programme local de l'habitat (PLH) 2020 – 2026 qui définit pour une durée de 6 ans les actions visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser la mixité sociale,

Vu le règlement d'attribution des aides financières du PLH 2020-2026 validé par délibération du conseil communautaire du 11 mars 2025,

Suite au bilan annuel du PLH et pour de tenir compte des évolutions nationales en matière de rénovation de l'habitat, une nouvelle adaptation du règlement des aides financières s'impose dans un objectif de cohérence entre les dispositifs et pour faciliter son application. Cette révision porte principalement sur des adaptations d'ordre technique et financières concernant des actions existantes :

- Action n° 14b – Modification de l'aide aux travaux pour l'adaptation du logement à la perte d'autonomie pour une meilleure articulation avec le dispositif national *MaPrimeAdapt'* et ajustement des règles de cumul pour les propriétaires bailleurs dont le projet est financé par l'Anah.
- Action n° 14c – Révision de l'aide à la sortie de vacance des logements de façon à favoriser les projets en périmètre centre-bourg et adaptation des bonus complémentaires.
- Action n° 14d – Réintroduction d'une aide forfaitaire de 4 000 €/logement à destination des ménages primo-accédants pour la rénovation d'un logement ancien en centre-bourg.

- Action n° 19 – Modification des conditions d'octroi du dispositif Forez'nover visant à :
 - rajouter l'exigence de réaliser au moins 1 geste d'isolation pour toutes les étiquettes énergétiques avant travaux, sauf étiquette A,
 - ajouter parmi les personnes morales bénéficiaires : les SCI soumises à l'impôt sur le revenu,
 - ajouter l'installation de menuiseries en bois, parmi les postes permettant de bénéficier d'un bonus biosourcés (1000 €).
- Dispositions diverses permettant de préciser le champ d'application du présent règlement et faciliter son application sur le territoire

Il s'agira de la 5^{ème} modification depuis que le PLH est exécutoire (avril 2020). Le règlement modifié entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ces modifications sont envisagées à enveloppe financière constante et ne nécessitent pas de voter de nouveaux crédits. Les enveloppes définies pour chaque action étant fongibles et réajustées après chaque bilan annuel.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les modifications apportées au règlement des aides financières pris en application du PLH 2020-2026,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve les modifications apportées au règlement des aides financières pris en application du PLH 2020-2026,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 16 décembre 2025
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,